

Qu'est-ce que c'est ?

87 % des salariés estiment que le logement est une priorité, et en cas de mobilité professionnelle, il peut devenir une contrainte. C'est pourquoi Outdoor Sports Valley a mis en place un partenariat avec le service Mobilité d'Amallia DT des Savoie (anciennement Cilse) qui a pour objectif de **conseiller et accompagner les entreprises dans leur « politique logement »** lors d'un recrutement ou d'une mutation.

Grâce à « Action Logement », anciennement « 1 % Logement », ce service d'aide et d'accompagnement à la recherche d'un logement est **gratuit** pour les entreprises de plus de 10 salariés (financement de la prestation par l'aide Mobili Pass). Leur intervention se déroule en 4 étapes :

- **Ecouter** : Définition et mise en place d'un cahier des charges en adéquation avec le marché immobilier local,
- **Rechercher** : Recherche et sélection d'au moins 3 logements,
- **Visiter** : Organisation et accompagnement des visites sur une journée,
- **Accueillir** : Réservation du logement, suivi administratif, aide à l'installation jusqu'à la remise des clés.

Pour les salariés étrangers, l'accompagnement se caractérise aussi par le suivi des tâches administratives (banque, sécurité sociale ...) et le conseil sur les différents aspects d'une nouvelle installation (scolarisation ...). Cette prestation est non prise en charge par Action Logement, un devis est envoyé en fonction des prestations complémentaires souhaitées.

Quels intérêts pour les entreprises membres OSV ?

Pour les entreprises de moins de 10 salariés, ce service revient à 1 700 € HT. Si votre entreprise est membre OSV, vous bénéficierez d'une **remise de 400 €**, soit un accompagnement allant de la mise en place du cahier des charges du salarié, à la signature du bail de location pour 1 300 € HT.

Contact : Anne-Claire Maury. Tél : +33(0) 450 050 401 - Email : acmaury@amallia.fr

+ Mobilité - Aide au logement